

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 04 avril 2024
Convocation affichée le : 04 avril 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Véronique PICHERIT donne pouvoir à Christian DARTOIS, Séverine LEBRUN donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS

Absent : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/24	Vote du budget primitif 2024 Budget Commune
---------------------------------	--

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.
Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
913 972.61 €	1 020 701.21 €

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2024 et des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2023.
Vu les résultats du compte administratif 2023,

Le Maire propose également de voter la fongibilité des crédits par section à 7.5 % à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

- Le budget primitif 2024 de la Commune
- La fongibilité des crédits par section à 7.5 %

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL